

PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET DE PROMOTION DE L'INTEGRITE

MISE EN OUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE
L'EVALUATION DU SYSTEME NATIONAL D'INTEGRITE 2016

SOMMAIRE

A-	Notes introductives.....	3
B-	Actions prioritaires – 5 recommandations prioritaires.....	4
C-	Actions générales adressées aux 3 composantes : Etat, Acteurs Non Etatique, Partenaires technique et financiers.....	17
D-	Actions spécifiques sur les 13 piliers du SNI	25

Avertissements

Dans le présent document le point D- Actions spécifiques sur les 13 piliers du SNI n'est pas intégré. Pour des raisons de volume d'impression, volet sur les actions spécifiques par pilier sera disponible uniquement en format numérique.

NOTE INTRODUCTIVE

Le présent plan d'actions s'articule autour de trois catégories de recommandations. Les recommandations prioritaires, les recommandations générales et les recommandations spécifiques par piliers.

La première catégorie concerne la mise en œuvre des cinq (05) recommandations prioritaires notamment sur (1) une justice ordinaire performante, (2) une justice financière et fiscale opérationnelle et efficace, (3) une réduction du niveau d'impunité des personnes politiquement exposées à la corruption, (4) une Agence nationale de lutte contre la corruption performante et dotée de pouvoir de police judiciaire et ayant une capacité opérationnelle de prévention de la corruption dans les administrations publiques, (5) l'émergence d'une vision politique qui favorise la mise en œuvre d'une approche cohérente, coordonnée des actions publiques et privées des organes de contrôle administratif et des organes spécialisées en matière de lutte contre la corruption.

La deuxième catégorie concerne la mise en œuvre de certaines recommandations générales et qui concerne notamment (1) la garantie assurée par l'Exécutif d'un meilleur fonctionnement de la justice, (2) la mise en œuvre des réformes légales et institutionnelles portant sur les questions de lutte contre la corruption, (3) l'engagement d'un grand nombre de médias et de professionnels des médias dans les activités de lutte contre la corruption à travers le journalisme d'investigation, (4) la mobilisation des citoyens pour exercer leur devoir de contrôle citoyen et de demande redevabilité, (5) enfin la mise à profit de l'aide au développement au service des efforts de lutte contre la corruption au Bénin.

La troisième catégorie porte sur la mise en œuvre des recommandations spécifiques pour chacun des 13 piliers examinés par le Système nationale d'intégrité : (1) l'Exécutif, (2) le Parlement, (3) le système judiciaire, (4) les institutions d'application de la loi, (5) l'administrations publique, (6) les organes de contrôles des élections, (7) la Chambre des Comptes de la Cour suprême, (8) l'Autorité Nationale de Lutte contre la corruption, (9) le Médiateur de la République, (10) les partis politiques, (11) les entreprises privées, (12) la société civile, (13) les médias.

Certaines actions proposées vont dans le même sens que les recommandations de la Commission des réformes politiques et institutionnelles, d'autres actions sont spécifiques pour réussir la lutte contre la corruption à court et moyen termes. Dans la pratique, les réformes qui nécessitent la mise en place d'une nouvelle institution prennent du

temps avant de produire des résultats, en moyenne 3 à 5 ans en fonction de la volonté politique et de l'engagement des acteurs.

**ACTIONS PRIORITAIRES
– 5 RECOMMANDATIONS**

ACTIONS PRIORITAIRES – 5 RECOMMANDATIONS

L'évaluation du SNI – Bénin met en évidence cinq priorités clés qui nécessitent des actions à court, moyen et long terme qui figurent sur un planning ci dessous.

Pour l'essentiel il s'agit de :

Recommandation prioritaire n°1 :

Rendre plus indépendante et plus efficace la justice ordinaire

Action 1 : Réformer la justice ordinaire pour qu'elle soit plus performante : L'impunité est généralisée aussi bien pour les cas de corruption que pour les cas d'infractions ordinaires (civil, pénal) au point où le « casier judiciaire » du Bénin est quasi vierge en matière de répression des actes de corruption et infractions connexes. Cibler la répression de la corruption peut produire quelques effets dans l'immédiat, mais ces actions seraient limitées à long terme si l'ensemble des services judiciaires offerts aux justiciables restent faibles. Dans ce sens, seule une approche holistique de la réforme de la justice qui intègre un volet de **spécialisation des juges** sur les questions de crimes économiques et financiers, les transferts illicites, etc, paraît pertinent. De manière globale, la réforme du système judiciaire va concerner l'**indépendance de la justice** vis-à-vis de l'Exécutif et du Parlement à travers d'abord, une réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), de l'Inspection Générale des Services Judiciaires, ensuite, le **renforcement des capacités des juridictions à travers notamment recrutement** et la formation du personnel judiciaire, la dotation en ressources matériels/logistiques, et enfin, la réduction du niveau d'impunité liée aux infractions de corruption et de crimes économiques et financiers.

Les résultats attendus sont :

Résultat n°1 : Un 1/3 de magistrats spécialisés formés sur les questions de criminalité financière/économique/ de corruption / et infractions connexes.

Résultat n°2 : Le Conseil supérieur de la magistrature est autonome et séparé de l'Exécutif.

Résultat n°3 : l'Inspection Générale des services judiciaires est dotée de ressources humaines financières et est sous la tutelle du Conseil supérieur de la magistrature.

Résultat n°4 : L'Inspection Générale des services judiciaires a réalisé des missions d'inspection et les résultats sont mise en œuvre.

Résultat n°5 : Le code pénal et le code de procédure pénale prend en compte le principe de la « l'obligation de poursuite » à l'égard des dossiers transmis à la Justice par les autres organes étatiques en matière de lutte contre la corruption, d'audit et de contrôle.

Résultat n°6 : (à long terme) Trois pôles financiers spécialisés sont créés dans les tribunaux du pays.

Résultat n°7 : « Zéro tolérance » sur les cas d'infraction de corruption rendus publics et transmis aux juridictions

Recommandation prioritaire 2 :

Rendre effective une justice financière indépendante de l'Exécutif et du Judiciaire et opérante de manière efficace

Action 2 : Réformer la justice financière pour qu'elle soit opérationnelle et efficace : La Chambre des comptes de la Cour suprême connaît des difficultés pour rendre la justice financière et garantir l'intégrité des finances publiques. Des réformes dans ce domaine consistent à la **création d'une Cour des comptes composée** de juges financiers spécialistes d'audit et de finances publiques pour une **effectivité de l'apurement des comptes des comptables** publics, la production et la diffusion régulières des audits pour l'année (n-1). L'intégrité et la transparence dans les marchés publics, la capacité de mobilisation et l'intégrité des ressources fiscales internes sont également des priorités à atteindre.

Les résultats attendus sont :

Résultat n° 1 : La création de la Cour des comptes est effective et inscrite comme une institution constitutionnelle.

Résultat n° 1 : La cour des comptes produit et publie les audits concernant 2/3 des ministères, 1/3 des entreprises publiques et organismes autonomes ainsi que deux audits de performance, chaque année pour (N-1).

Résultat n° 3 : Des magistrats financiers, spécialistes d'audit et de finances publiques sont recrutés et/ou formés pour une plus grande performance des audits financiers/comptables

Résultat n° 4 : 50% des cas de fraudes fiscales et douanières sont réduites

Résultat n° 5 : les directeurs de certains services stratégiques (impôts, port, douanes, etc.) sont recrutés sur appel à candidature avec un cahier de charges basé sur l'atteinte de résultats.

Résultat n° 6 : les audits réguliers sur les marchés publics sont produits

Recommandation prioritaire 3

Rendre opérationnelle la capacité de poursuite et de condamnation des membres du Gouvernement par la Haute Cour de Justice.

Action 3 : Réduire l'impunité des gouvernants par la réforme de la justice des acteurs gouvernementaux. Le constat pour l'instant est que la Haute Cour de justice affiche sur son tableau zéro cas de poursuites et des sanctions des cas de grandes corruption. Les tentatives de

faire poursuivre des ministres et députés sont restées lettre mortes. Il y a lieu de réformer la Haute cour de justice, comme suggérés par la commission des réformes politiques et institutionnelles

Les résultats attendus sont :

Résultat n°1 : La réforme de la HCJ entraîne une dépolitisation de sa saisine et de l'instruction des dossiers qui sont désormais confiée à des hauts magistrats et non plus à des acteurs politiques.

Résultat n°2 : Une réforme tendant à la levée automatique de l'immunité d'anciens ministres devenus députés pour des dossiers les concernant devant la haute Cour de Justice est adoptée

Résultat n°3 : zéro impunité sur les dossiers de poursuites ouvertes devant les juridictions ces 5 dernières années.

Résultat n°3 : 50% des dossiers de corruption impliquant des membres du gouvernement sont traités par la HCJ réformée.

Résultat 4 : les déclarations de patrimoines des principales personnes politiquement exposées sont effectives et rendu publiques dans le journal officiel et dans la presse publique et privée

Recommandation prioritaire n°4 :

Réformer l'ANLC afin de la rendre plus performante en la dotant de pouvoir d'officier de police judiciaire en matière des investigations qualitative sur les infractions de corruption et infractions connexes

Action 4 : Doter l'ANLC de capacités et de pouvoir pour enquêter, surveiller le niveau de corruption ainsi que coordonner les efforts de lutte contre la corruption

L'ANLC souffre d'un certain nombre d'insuffisances après 3 années de fonctionnement, le bilan de ses actions semble bien mitigé au point où certains se posent la question de son utilité objective à contribuer à la réduction de la corruption au Bénin. Toutefois, d'autres estiment qu'il faudrait encore donner une chance à l'ANLC en la dotant de capacités juridique et opérationnelle pour enquêter et surveiller la corruption dans l'administration publique. L'ANLC doit également jouer un rôle clé dans la coordination des activités de lutte contre la corruption, ainsi que la facilitation des actions de coopération internationale (entraide judiciaire, partage d'expérience).

Les résultats attendus sont :

Résultat n° 1 : L'ANLC est une institution constitutionnelle dotée d'une autonomie administrative et financière

Résultat n°2: L'ANLC est dotée de deux organes distincts : (1) Un conseil de surveillance et une coordination exécutive avec obligation de recruter le directeur de la coordination exécutive par appel à candidatures

Résultat n°3: L'ANLC dispose du statut d'officier de police judiciaire et est capable de suivre les dossiers qu'elle transmet à la justice.

Résultat n°4: L'ANLC produit et rend public chaque année un rapport sur l'Etat de la corruption et l'état des efforts de lutte contre la corruption

Recommandation prioritaire n°5

Favoriser la cohérence, la coordination globale et concertée entre organes administratifs agissant sur la lutte contre la corruption et le contrôle et l'audit.

Action 5 : coordonner les efforts de lutte contre la corruption au niveau national

Le Bénin a enregistré plus d'une dizaine d'organes spécialisés en deux décennies (1996-2016) dans les questions de lutte contre la corruption, cependant, aucune institution n'a encore prouvé son efficacité à redresser les pratiques de corruption. En outre, le système est caractérisé par la faible coordination et concertation des activités de lutte contre la corruption au Bénin entre les organes officiels chargés de la lutte contre la corruption.

Les résultats attendus sont :

Résultat n°1: une politique ou stratégie nationale anti-corruption cohérente et réaliste est produite et mise en œuvre pour les 5 prochaines années

Résultat n°2: Un cadre formel de coordination de l'action de l'Exécutif en matière de lutte contre la corruption est mise en place avec la Conférence des chefs d'agences des organes administratifs de contrôle, d'audit, et de lutte contre la corruption/blanchiment/fraude.

Résultat n°3: les programmes annuels conjoints de sensibilisations et d'investigations sont organisées dans ... Ministères et services sensibles

Résultat n°4: les demandes d'entraide judiciaires nationales et internationales sont traitées et facilitées par l'ANLC et le parquet

Recommandation Prioritaire : Rendre plus indépendante et plus efficace la justice ordinaire

	Planning de mise en œuvre des activités				
Résultats/indicateurs	Court termes	Moyen terme		Long terme	Responsables de mise en œuvre
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 1 : Réformer la justice ordinaire pour qu'elle soit plus performante					
R1.1 : Les 1/3 de magistrats spécialisés formés sur les questions de criminalité financière/économique/ de corruption / et infractions connexes	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement des magistrats Sélection de magistrats pour leur spécialisation 	<ul style="list-style-type: none"> Formations spécialisées de courte durée des magistrats sur les question de criminalité financière et économique 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des pôle financiers avec des magistrats spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des premiers procès des pôles financiers 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la justice
R1.2 : Conseil supérieur de la magistrature est autonome et séparé de l'exécutif.	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et adoption de nouveaux textes constitutionnels, organiques, législatifs et leurs décrets d'applications sur le conseil supérieur de la magistrature Tenue des sessions du CSM 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature Tenue des sessions du CSM Sanctions disciplinaires et pénales prises et exécutées sur les fautes des magistrats et personnels judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue des sessions du CSM Sanctions disciplinaires et pénales prises et exécutées sur les fautes des magistrats et personnels judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue des sessions du CSM Sanctions disciplinaires et pénales prises et exécutées sur les fautes des magistrats et personnels judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> Parlement Ministère de la justice Conseil Supérieur de la magistrature
R1.3 : l'inspection Générale des services judiciaires doté de ressources humaines financières et est sous tutelle du conseil supérieur de la magistrature	<ul style="list-style-type: none"> Adoption et mise en œuvre de décrets d'application Recrutement/nomination du personnel Elaboration d'un plan d'action de 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution du plan d'action de l'Inspection 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution du plan d'action de l'Inspection 	<ul style="list-style-type: none"> Exécution du plan d'action de l'Inspection 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la justice Inspection technique du ministère de la justice

	travail de l'inspection				
R.14 :L'inspection technique des services judiciaires a réalisé des missions d'inspection et les résultats sont mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnels sur les solutions aux pratiques de corruption au sein de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de rapport audit de performance des services judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel sur les solutions aux pratiques de corruption au sein de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnels sur les solutions aux pratiques de corruption au sein de la justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection technique du ministère de la justice
R1.5 :Le code pénal et le code des procédures prend en compte le principe de la « légalité de poursuite » à l'égard des dossiers transmis à la justice par les autres organes étatiques en matière de lutte contre la corruption, d'audit et de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption et mise en application du nouveau code pénal et code des procédures pénal • Introduction dans les codes du principe de légalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de 2 assises criminelles sur des dossiers de crimes économiques/financiers/ infractions de corruption et connexe • Production de données statistiques sur les cas de poursuites spécifiques aux infractions de CTO 	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la justice • Parlement • Inspection technique des services judiciaire
R1.6 :Trois pôles financiers spécialisés sont créés dans les tribunaux du pays.	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Création de pôle financiers spécialisées 	•	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la justice • Parlement
R1.7 :« Zéro tolérance » sur les cas d'infraction de corruption rendu publics et transmis aux juridictions	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d''assises criminelles sur des dossiers de crimes économiques/financiers • Traitement des anciens dossiers emblématiques de sorte à vider les vieux contentieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Production de données statistiques sur les cas de poursuites spécifiques aux infractions de CTO • Tenue d''assises criminelles sur des dossiers de crimes économiques/financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d''assises criminelles sur des dossiers de crimes économiques/financiers • Production de données statistiques sur les cas de poursuites spécifiques aux infractions de CTO 	<ul style="list-style-type: none"> • Jugements des infractions de corruption • Production de données statistiques sur les cas de poursuites spécifiques aux infractions de CTO 	<ul style="list-style-type: none"> • Parquet • Pôle financiers

Recommandation prioritaire 2 : Rendre effective une justice financière et fiscale indépendante de l'Exécutif et du Judiciaire et opérante de manière efficace

	Planning de mise en œuvre des activités				
Résultats/indicateurs	Court terme	Moyen terme		Long terme	Responsables de mise en œuvre
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 2 : Réformer la justice financière et la fiscalité pour qu'elle soit opérationnelle et efficace					
R2.1a création de la cour des comptes est effective, inscrite comme une institution constitutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • adoption de nouveaux textes constitutionnels, organiques, législatifs et leurs décrets d'applications sur la cour des compte 	-	Evaluation externe de la performance de la cour des comptes		-
R.21 :la cour de compte produit et publie les audits concernant 2/3 des ministères, 1/3 entreprises publiques et organismes autonomes et deux audits de performance, chaque année pour (N-1)	-	Production et publication de 3 rapports : <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport sur les 1/3 des ministères - Un rapport sur les entreprises publiques - Un rapport de performance des finances publiques sur l'année n-1 	Production et publication de 3 rapports : <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport sur les 1/3 des ministères - Un rapport sur les entreprises publiques Un rapport de performance des finances publiques sur l'année n-1	Production et publication de 3 rapports : <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport sur les 1/3 des ministères - Un rapport sur les entreprises publiques Un rapport de performance des finances publiques sur l'année n-1	Cour des compte
R2.3 :Des magistrats financiers, spécialistes d'audit et de finances publiques sont recrutés et/ou formés pour une plus grande performance des audits financiers/comptables	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de 100% du personnel de la cour des comptes 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de courtes durée sur la spécialisation des magistrats financiers et des magistrats pénalistes 	-	-	Ministère de la justice
R.2.4 :50% des cas de fraudes fiscales et douanières sont réduites	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un audit sur les dépenses fiscales des douanes, du port, des impôts • Application des sanctions 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un audit sur les dépenses fiscales des douanes, du port, des impôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un audit sur les dépenses fiscales des douanes, du port, des impôts • Application des sanctions disciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un audit sur les dépenses fiscales des douanes, du port, des impôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours des comptes • Inspection générale des

	disciplinaires et pénales des cas de fraudes et évasions fiscales	<ul style="list-style-type: none"> Application des sanctions disciplinaires et pénales des cas de fraudes et évasions fiscales 	et pénales des cas de fraudes et évasions fiscales	<ul style="list-style-type: none"> Application des sanctions disciplinaires et pénales des cas de fraudes et évasions fiscales 	finances
R2.5 :les directeurs de certains services stratégiques (impôts, port, douanes, etc.) sont recrutés sur appel à candidature avec un cahier de charges basé sur l'atteinte de résultats.	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration des cahiers de charges des directeurs généraux des directions suivantes : Port, Douanes, Impôts. 	Evaluation annuelle de la performance des directeurs généraux	Evaluation annuelle de la performance des directeurs généraux	Evaluation annuelle de la performance des directeurs généraux	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des finances
R2.6 :les audits réguliers sur les marchés publics sont produits	<ul style="list-style-type: none"> Production et publication d'audit sur les passation et l'exécution des marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Production et publication d'audit sur les passation et l'exécution des marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Production et publication d'audit sur les passation et l'exécution des marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Production et publication d'audit sur les passation et l'exécution des marchés publics 	<ul style="list-style-type: none"> Cours des comptes ARMP Organes de contrôles de l'ordre administratif.

Recommandation prioritaire 3 : Rendre opérationnelle la capacité de poursuite et de condamner des membres du Gouvernement par la Haute Cour de Justice.

	Planning de mise en œuvre des activités				
Résultats/indicateurs	Court terme	Moyen terme		Long terme	Responsables de mise en œuvre
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 3 : Réduire l'impunité des hommes politiques par la réforme d'une justice politique					
R3.1 :La réforme de la HCJ entraîne une dépolitisation de sa	<ul style="list-style-type: none"> adoption de nouveaux textes constitutionnels, organiques, 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la justice

saisine et de l'instruction des dossiers qui sont désormais confiée à des hauts magistrats et non plus à des acteurs politiques	législatifs et leurs décrets d'applications de la haute cour de justice				• Parlement
R3.2 :Une réforme tendant à la levée automatique de l'immunité d'anciens ministres devenus députés pour des dossiers les concernant devant la haute Cour de Justice est adoptée	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des décrets d'application sur les immunités et leur levée des députés et leurs procédures de poursuites judiciaires 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement • Présidence de la république
R3.3 :zéro impunité sur les dossiers de poursuites ouvertes devant les juridictions ces 5 dernières années.	<ul style="list-style-type: none"> • Jugements de 100% des dossiers emblématiques entamés par la justice 	- Jugements de 100% des dossiers emblématiques entamés par la justice	-	-	Haut cour de justice
R3.4 :50% des dossiers de corruption impliquant des hautes personnalités sont traités par la HCJ réformée	<ul style="list-style-type: none"> • Jugements de 50% des dossiers de corruption/ impliquant des hautes personnalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Jugements de 75% des dossiers de corruption/ impliquant des hautes personnalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Jugements de 100% des dossiers de corruption/ impliquant des hautes personnalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Jugements de 100% des dossiers de corruption/ impliquant des hautes personnalités 	Haute cour de justice
R3.5 :les déclarations de patrimoines des principales personnes politiquement exposées sont effectives et rendu public dans le journal officiel et dans la presse privée	<ul style="list-style-type: none"> • Mises-en œuvre des décrets d'application sur les déclarations de patrimoine • Opération de collecte des DP et Publication annuel des fiches de déclaration de patrimoines dans le journal officiel • Production et publication d'un rapport annuel sur les déclarations de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une plateforme de numérisation des déclarations de patrimoines • Opération de collecte des DP et Publication annuel des fiches de déclaration de patrimoines dans le journal officiel • Production et publication d'un rapport annuel sur les déclarations de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en connexion entre le système de déclarations de patrimoines et le système de déclaration d'impôts • Production et publication d'un rapport annuel sur les déclarations de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la performance du mécanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • ANLC • Cour des comptes • Ministère des finances • Direction générale des impôts

Recommandation prioritaire n° 4 : Réformer l'ANLC afin de la rendre plus performante en la dotant de pouvoir d'officier de police judiciaire en matière des investigations qualitative sur les infractions de corruption et infractions connexes.

	Planning de mise en œuvre des activités				Responsables de mise en œuvre
Résultats/indicateurs	Court terme	Moyen terme		Long terme	
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 4 :Doter l'ANLC de capacités et de pouvoir pour enquêter, surveiller sur le niveau de corruption ainsi que coordonner les efforts de lutte contre la corruption					
R.4.1 :L'ANLC est une institution constitutionnelle dotée d'une autonomie de gestion administrative et financière	<ul style="list-style-type: none"> • adoption de nouveaux textes constitutionnels, organiques, législatifs et leurs décrets d'applications sur l'ANLC 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Parlement • Ministère des finances
R4.2 :L'ANLC est dotée de deux organes distinctes : (1) un conseil de surveillance et une coordination exécutive avec obligation de recruter le directeur/coordonnateur de direction exécutive ou du Secrétariat permanent par appel à candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du décret d'application sur l'ANLC • Recrutement du directeur exécutif / coordonnateur 	Evaluation de la performance du directeur	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • ANLC • Ministère des finances
R.4.3 :l'ANLC dispose du statut d'officier de police judiciaire et est capable de suivre les dossiers qu'elle transmet à la justice	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du décret d'application sur l'ANLC sur son statut d'officier de politique judiciaire • Transmission de 100% des dossiers d'investigation au parquet 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de 100% des dossiers d'investigation au parquet 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de 100% des dossiers d'investigation au parquet 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de 100% des dossiers d'investigation au parquet 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la justice • Parquet • ANLC

R4.4 :ANLC produit et rend public chaque année un rapport sur l'Etat de la corruption et l'état des efforts de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Production et publication d'un rapport sur l'Etat de la corruption et les efforts de lutte contre la corruption 	Production et publication d'un rapport sur l'Etat de la corruption et les efforts de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Production et publication d'un rapport sur l'Etat de la corruption et les efforts de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Production et publication d'un rapport sur l'Etat de la corruption et les efforts de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • ANLC
---	---	---	---	---	--

Recommandation prioritaire n° 5 : Favoriser la cohérence, la coordination globale et concertée entre organes administratifs et judiciaires agissant sur la lutte contre la corruption et le contrôle et l'audit.

	Planning de mise en œuvre des activités				Responsables de mise en œuvre
Résultats/indicateurs	Court terme	Moyen terme		Long terme	
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 5 : coordonner les efforts de lutte contre la corruption au niveau national					
R5.1 :une politique ou stratégie nationale anti-corruption cohérente et réaliste est produite et mise en œuvre pour les 5 prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une politique/stratégie nationale cohérente de lutte contre la corruption • Adoption en conseil des ministres de la politique/stratégie nationale de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de la politique nationale/stratégie nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de la politique nationale/stratégie nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de la politique nationale/stratégie nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des finances • Ministère de la justice
R5.2 :Un cadre formelle de coordination de l'action de l'exécutif en matière de lutte est mise en place avec la conférence des chefs d'organes administratifs de contrôle, d'audit, et de lutte contre la corruption/blanchiment/fraude	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un cadre formelle de concertation entre organes administratifs de contrôle, d'audit, et de lutte contre la corruption/blanchiment/fraude. 	Tenue d'une conférence annuelle des chefs d'agences et organes de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une conférence annuelle des chefs d'agences et organes de contrôle et 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'une conférence annuelle des chefs d'agences et organes de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des finances et ministère de la justice

R.5.3 : les programmes annuels conjoints de sensibilisations et d'investigations sont organisées dans Ministères et services sensibles	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes annuelles thématiques de sensibilisation 	Campagnes annuelles thématiques de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes annuelles thématiques de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes annuelles thématiques de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> •
R5.4 :les demandes d'entraide judiciaires nationales et internationales sont examinées et facilitées par l'ANLC	<ul style="list-style-type: none"> • Opération d'enquêtes et d'entraide judiciaires conjointes au niveau national, régionale, et internationale 	Opération d'enquêtes et d'entraide judiciaires conjointes au niveau national, régionale, et internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Opération d'enquêtes et d'entraide judiciaires conjointes au niveau national, régionale, et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Opération d'enquêtes et d'entraide judiciaires conjointes au niveau national, régionale, et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Organes de contrôles/audits • Agences nationales anti-corruption membres de la CEDEAO

ACTIONS GENERALES – RECOMMANDATIONS GENERALES

- **Mises en œuvre par l'exécutif/ le parlement / le judiciaire**
- **Mises en œuvre par les acteurs non Etatique (médias, société civile, entreprises privées)**
- **Mises en œuvre par les Partenaires techniques et financiers**

ACTIONS GENERALES – RECOMMANDATIONS GENERALES

1-ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR L'EXECUTIF/ PARLEMENT/JUDICIAIRE

Action 1 : Garantir un meilleur fonctionnement de la justice et une plus grande performance de la justice en fournissant les moyens humains et financiers du système judiciaire du Bénin.

Résultat n° 1 : la justice est dotée de moyens financier soit ...% du budget de l'Etat

Résultat n° 2 : les recrutements et les formations des magistrats est effectif à l'ordre de .../magistrats recruté et formé par an.

Action 2 : Réformer le cadre légal et institutionnel

Résultat n° 1 : La loi anti-corruption, le code pénal, le code des procédures sont révisées pour prendre en compte les reformes politiques/institutionnelles

Résultat n° 2 : la cour des comptes est créée par loi organique, opérationnelle et dotée de moyens humains et financier en fin 2016.

Résultat n° 3 : l'ANLC est réformée et doté de budget de l'ordre de 0,1% du budget national

Indicateur 4 : Le décret d'application sur la déclaration de patrimoine est révisé afin de mieux établir un système cohérent dans la collecte et le traitement des déclarations de patrimoines.

Résultat n° 5 : décrets d'applications sont effectivement appliqués en vue rendre pouvoir mesurer l'efficacité de la législation existante portant sur :

- La protection des dénonciateurs / ou lanceurs d'alerte- (loi anti-corruption)
- Les conflits d'intérêts (loi anti-corruption et code d'éthique de l'administration publique)
- La déclaration de patrimoines (loi anti-corruption)
- Le droit d'accès à l'information et aux documents administratifs (code de l'information et de la communication)

Résultat n° 6 : les activités de poursuites et de recouvrement des produits de la corruption sont coordonnées et géré par un parquet

Résultat n° 7 : les chaines pénales sont opérationnelles en matière de crime financier et économique, (avec les pôles financiers) et en matière de saisine et recouvrement des avoir (cabinet spécial pour le recouvrement des produits de la corruption.

2-ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES ACTEURS NON ETATIQUE (Médias, OSC, Secteur privée)

Action 1 : Engager un nombre important de médias et de professionnels des médias dans les activités de lutte contre la corruption à travers le journalisme d'investigation.

Résultat n° 1 : augmentation de la production de contenus des journalistes d'investigation (par l'attribution de prix des meilleurs)

Résultat n° 2 : l'actionnariat dans les médias privés vont l'objet de rapport et publication annuelle

Résultat n° 3 : les actions de communication et de sensibilisations conduites par les organisations de la société civile sur les solutions non couteuses contre la corruption

Résultat n° 4 : les citoyens utilisent les réseaux sociaux pour suivre les réformes en matière de lutte contre la corruption

Action 2 : mobiliser les citoyens à surveiller et favoriser la redevabilité

Résultat n°1 : Le nombre de cas de dénonciations d'affaires de corruption/détournements/fraudes rendu publics par les différentes canaux (médias, réseau sociaux, rapport)

Résultat n° 2 : Toutes catégories de citoyen (religieux, leaders OSC) exercent un contrôle citoyen exercés sur 3 décisions politiques importantes pour les acteurs sociaux politiques en lien avec la promotion de l'intégrité

Résultat n° 3 : les entreprises privées disposent de 5 bonnes pratiques en matière de promotion de l'intégrité

Résultat n° 4 : une campagne nationale est conduite sur la restauration des valeurs de confiance entre citoyens au Bénin.

3- ACTIONS MISE EN ŒUVRE PAR LA COOPERATION INTERNATIONNALE

Action 1 : Mettre l'aide au développement au service de l'amélioration de la lutte contre la corruption

Résultat n° 1 : Pourcentage des appuis de l'aide au développement aux initiatives du gouvernement en matière de lutte contre la corruption

Résultat n° 2 : Pourcentage des appuis de l'aide au développement aux initiatives des acteurs non Etatiques (Médias, Société civile, entreprises privées)

Résultat n° 3 : Evaluation annuelle des flux financiers licites et illicites du pays est rendue public

Recommandations générales adressées à l'exécutif, parlement, judiciaire

Résultats/indicateurs	Planning de mise en œuvre des activités				Responsables de mise en œuvre
	Court terme	Moyen terme		Long terme	
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 1 : Garantir un meilleur fonctionnement de la justice et une plus grande performance de la justice en fournissant les moyens humains et financiers du système judiciaire du Bénin.					
R.1.1:la justice est dotée de moyens financier soit ...% du budget de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> Exécution du PNDSJ en mettant à la disposition de la justice les moyens humains, matériels et financiers conséquents pour lui permettre d'accomplir sa mission. 	Opération d'enquêtes et d'entraide judiciaires conjointes au niveau national, régionale, et internationale	<ul style="list-style-type: none"> Opération d'enquêtes et d'entraide judiciaires conjointes au niveau national, régionale, et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> Opération d'enquêtes et d'entraide judiciaires conjointes au niveau national, régionale, et internationale 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la justice Ministère des finances
R.1.2 :les recrutements et les formations des magistrats est effectif à l'ordre de .../magistrats recruté et formé par an.	<ul style="list-style-type: none"> Recrutements de 200 magistrats Formation de 200 magistrats 	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement de XX magistrats 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la justice / Ministère de la fonction publique
Action 2 : Réformer le cadre légal et institutionnel					
R.2.1 :La loi anti-corruption, le code pénal, le code des procédures sont révisées pour prendre en compte les reformes politiques/institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Révision et adoption d'une loi anti-corruption 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> Parlement
R2.2 :la cour des comptes est créée par loi organique, opérationnelle et dotée de moyens humains et financier en fin 2016	<ul style="list-style-type: none"> Voir R2.1 	Voir R2.1	<ul style="list-style-type: none"> Voir R2.1 	<ul style="list-style-type: none"> Voir R2.1 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la justice
R.2.3 :l'ANLC est réformée et doté de	<ul style="list-style-type: none"> Dotation budgétaire 		<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des

budget de l'ordre de 0,1% du budget national	de l'ANLC				finances
Le décret d'application sur la déclaration de patrimoine est révisé afin de mieux établir un système cohérent dans la collecte et le traitement des déclarations de patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> • Voir R3.5 	Voir R3.5	<ul style="list-style-type: none"> • Voir R3.5 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir R3.5 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des finances • Cour des comptes • ANLC
<p>R.2.4 : décrets d'applications sont effectivement appliqués en vue rendre pouvoir mesurer l'efficacité de la législation existante portant sur :</p> <p>La protection des dénonciateurs / ou lanceurs d'alerte- (loi anti-corruption)</p> <p>Les conflits d'intérêts (loi anti-corruption et code d'éthique de l'administration publique)</p> <p>La déclaration de patrimoines (loi anti-corruption)</p> <p>Le droit d'accès à l'information et aux documents administratifs (code de l'information et de la communication)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des décrets d'application sur <ul style="list-style-type: none"> • Les conflits d'intérêts • Le droit d'accès à l'information • sur la protection des lanceurs d'alerte 	Evaluation globale du cadre juridique de lutte contre la corruption	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des finances • Cour des comptes • ANLC
R.2.5 :les activités de poursuites et de recouvrement des produits de la corruption sont coordonnées et géré par un parquet	-	Etude sur le volume nationale et international des flux financiers illicites	Création d'un parquet spéciale sur le recouvrement des produits issues de la corruption/blanchiment/fraude	Production annuel des statistiques sur le taux de recouvrement	<ul style="list-style-type: none"> • Parquet
R.2.6 :les chaines pénales sont opérationnelles en matière de crime financier et économique, (avec les pôles financiers) et en matière de saisine et recouvrement des avoir (cabinet spécial pour le recouvrement des produits de la corruption	- Elaboration du bilan sur les chaines pénales en matière de lutte contre la corruption	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Voir 	<ul style="list-style-type: none"> • Parquet

Recommandations générales adressées aux acteurs non Etatiques (Médias, OSC, Entreprises privées)

	Planning de mise en œuvre des activités				Responsables de mise en œuvre
Résultats/indicateurs	Court terme	Moyen terme		Long terme	
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 1 : Engager un nombre important de médias et de professionnels des médias dans les activités de lutte contre la corruption à travers le journalisme d'investigation					
R.1.1 : augmentation de la production de contenus des journalistes d'investigation (par l'attribution de prix des meilleurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la production de contenus par les journalistes d'investigation • Appui aux activités du réseau des journalistes d'investigation • Lancement et attribution des prix de meilleurs productions médiatiques sur la corruption/fraude et blanchiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités du réseau des journalistes d'investigation • attribution des prix de meilleurs productions médiatiques sur la corruption/fraude et blanchiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités du réseau des journalistes d'investigation • attribution des prix de meilleurs productions médiatiques sur la corruption/fraude et blanchiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux activités du réseau des journalistes d'investigation • attribution des prix de meilleurs productions médiatiques sur la corruption/fraude et blanchiment 	<ul style="list-style-type: none"> • HAAC • ODEM • FONAC
R.1.2 :L'actionnariat dans les médias privés vont l'objet de rapport et publication annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Publication annuelle de l'Etat des action des médias privée 	Publication annuelle de l'Etat des action des médias privée	<ul style="list-style-type: none"> • Publication annuelle de l'Etat des action des médias privée 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication annuelle de l'Etat des action des médias privée 	<ul style="list-style-type: none"> • HAAC
les actions de communication et de sensibilisations conduites par les organisations de la société civile sur les solutions non couteuses contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes médiatiques de sensibilisation • 		<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Consortium des 4 organisations spécialisées dans la lutte contre la corruption

R1.3 :les citoyens utilisent les réseaux sociaux pour suivre les réformes en matière de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans la création de plateforme citoyennes sur les réseaux sociaux 	Attribution des prix aux meilleure initiatives citoyennes utilisation des réseaux sociaux pour la promotion de l'intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des prix aux meilleure initiatives citoyennes utilisation des réseaux sociaux pour la promotion de l'intégrité 	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution des prix aux meilleure initiatives citoyennes utilisation des réseaux sociaux pour la promotion de l'intégrité 	<ul style="list-style-type: none"> • FONAC • Maison des médias • ODEM
Action 2 : mobiliser les citoyens à surveiller et favoriser la redevabilité					
R2.1 : Le nombre de cas de dénonciations d'affaires de corruption/détournements/fraudes rendu publics par les différentes canaux (médias, réseau sociaux, rapport)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Médias et des OSC dans les actions de dénonciation • Publication d'une revue annuelle de monitoring des cas dénoncés par les médias/OSC 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Médias et des OSC dans les actions de dénonciation Publication d'une revue annuelle de monitoring des cas dénoncés par les médias/OSC	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Médias et des OSC dans les actions de dénonciation • Publication d'une revue annuelle de monitoring des cas dénoncés par les médias/OSC 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Médias et des OSC dans les actions de dénonciation • Publication d'une revue annuelle de monitoring des cas dénoncés par les médias/OSC 	<ul style="list-style-type: none"> • ODEM • Maison des médias • Consortium des 4 organisations spécialisées dans la lutte contre la corruption
R.2.2 :Toutes catégories de citoyen (religieux, leaders OSC) exercent un contrôle citoyen exercés sur 3 décisions politiques importantes pour les acteurs sociaux politiques en lien avec la promotion de l'intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des plans d'action des OSC sur le contrôle citoyens 	Exécution des plans d'action des OSC sur le contrôle citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des plans d'action des OSC sur le contrôle citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des plans d'action des OSC sur le contrôle citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Consortium des 4 organisations spécialisées dans la lutte contre la corruption
R2.3 : les entreprises privées disposent de 5 bonnes pratiques en matière de promotion de l'intégrité	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et exécution d'un programme de diffusion des bonnes pratiques dans la promotion de l'intégrité dans les entreprises privées 	Elaboration et exécution d'un programme de diffusion des bonnes pratiques dans la promotion de l'intégrité dans les entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et exécution d'un programme de diffusion des bonnes pratiques dans la promotion de l'intégrité dans les entreprises privées 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et exécution d'un programme de diffusion des bonnes pratiques dans la promotion de l'intégrité dans les entreprises privées 	<ul style="list-style-type: none"> • Patronat
R.2.4 :une campagne nationale est conduite sur la restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une campagne annuelle sur la 	Organisation d'une campagne annuelle sur	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une campagne annuelle sur la 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une campagne annuelle sur la 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les acteurs non

des valeurs de confiance entre citoyens au Bénin	restauration de la confiance	la restauration de la confiance	restauration de la confiance	restauration de la confiance	Etatiques
--	------------------------------	---------------------------------	------------------------------	------------------------------	-----------

Recommandations générales adressées aux partenaires techniques et financiers

	Planning de mise en œuvre des activités				Responsables de mise en œuvre
Résultats/indicateurs	Court terme	Moyen terme		Long terme	
	2016-2017	2018	2019	2020	
Action 1 : Mettre l'aide au développement au service de l'amélioration de la lutte contre la corruption					
R.1: Pourcentage des appuis de l'aide aux développement aux initiatives du gouvernement en matière de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> Appui au programme de bonne gouvernance du gouvernement 	Appui au programme de bonne gouvernance du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> Appui au programme de bonne gouvernance du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au programme de bonne gouvernance du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> PTF Gouvernement
R.2. Pourcentage des appuis de l'aide au développement aux initiatives des acteurs non Etatiques (Médias, Société civile, entreprises privées)	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux plans d'action des OSC et des médias en matière de lutte contre la corruption 	Appui aux plans d'action des OSC et des médias en matière de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux plans d'action des OSC et des médias en matière de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux plans d'action des OSC et des médias en matière de lutte contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> PTF OSC Médias
R.3 : Evaluation annuelle des flux financiers licites et illicites du pays est rendue public	<ul style="list-style-type: none"> Etude d'évaluation des flux financiers et du niveau de l'évasion fiscale 	-	-	-	<ul style="list-style-type: none"> PTF Gouvernement

Actions spécifiques chacun des 13 piliers du SNI